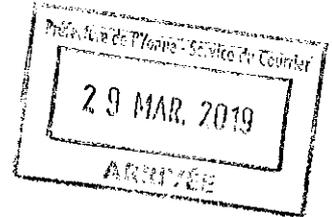


AGENCE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE DE L'YONNE

Affectation du résultat 2018

Délibération n° CA-2019-05



Date de convocation : 4 février 2019

Sous la présidence de Monsieur Patrick GENDRAUD, Président de l'Agence Technique Départementale de l'Yonne.

- Collège des Conseillers Départementaux

Présents :

- M. Patrick GENDRAUD, Président de l'A.T.D. 89
- M. Christophe BONNEFOND, Conseiller Départemental d'Auxerre 3 (arrivé à 15 h 10)
- M. Xavier COURTOIS, Conseiller Départemental d'Avallon
- Mme Marie EVRARD, Conseillère Départementale de Migennes
- Mme Elisabeth FRASSETO, Conseillère Départementale de Villeneuve sur Yonne
- M. Gérard ANDRÉ, Conseiller Départemental de Saint Florentin

- Collège des Communes et Etablissements Publics de Coopération Intercommunale

Présents :

- M. Dominique BOURREAU, Maire de Villeneuve la Guyard
- Mme Josiane BOUTIN, Maire de Chamoux
- Mme Dominique CHAPPUIT, Maire de Rosoy
- M. Michel COURTOIS, Maire de Charny Orée de Puisaye
- M. Jean-Claude DENOS, Maire de Courson les Carrières
- Mme Marie-Claude GARNAULT, Maire de Vaudeurs
- M. Jean-Claude LEMAIRE, Représentant la Communauté de Communes du Serein
- M. Philippe Gérard QUIRIN, Maire de Mailly le Château
- M. Gilles SACKPEY, Maire d'Etivey
- Mme Jeannine JOUBLIN, Maire de Mailly la Ville
- M. Pierre MARREC, Maire de Saint Agnan

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° AG-2015-01 de l'Assemblée Générale Constitutive du 8 juillet 2015 approuvant les statuts de l'Agence Départementale,

Vu l'article 14 des statuts qui dispose que "le Conseil d'Administration règle, par ses délibérations, les affaires de l'Agence (...), il délibère notamment sur (...), l'approbation des comptes (...),

Vu le budget primitif 2018 voté le 30 mars 2018,

Vu le Compte de Gestion préparé et transmis par le comptable public qui présente un déficit de fonctionnement 2018 de 18 110,65 euros,

Vu le déficit antérieur reporté de 104 632,98 euros soit un déficit de fonctionnement cumulé de 122 743,63 euros,

**Le Conseil d'Administration
décide d'affecter le déficit constaté au 31/12/2018 de 122 743,63 €
au budget 2019 en fonctionnement au 002.**

ADOPTÉ à l'unanimité des membres présents.

D. Chappuit
Pour Le Président
de l'Agence Technique Départementale

*Madame la 1^{ère} Vice-Présidente.
Dominique Chappuit.*

- Transmis au représentant de l'Etat le :